



Changement d'adresse pendant traitement de dossier de carte de se

Par **jemsse**, le **09/09/2012** à **00:25**

Bonjour, rn rnTout d'abord je vous remercie pour ce blog qui aide vraiment quand on n'est pas bien renseigné.rnJe suis algérien et ma femme est française d'origine algérienne. Nous nous sommes mariés en Algérie en Août 2010. Après la retranscription de notre mariage en France j'ai obtenu mon visa en décembre 2010. Je suis arrivée en France en janvier 2011 et avec ma femme nous vivons chez ses parents dans la région parisienne. Nous avons déposé un dossier pour une demande de titre de séjour. J'ai obtenu une carte d'1 an qui a expiré au mois de mai. J'ai donc déposé un dossier pour une demande de titre de séjour de 10 ans au mois de mai. Seulement à ce moment là j'ai trouvé un emploi à Mulhouse en Alsace car je n'ai pas trouvé dans la région parisienne et au moment de déposer le dossier l'employé de la préfecture qui a réceptionné notre dossier a refusé de prendre mes fiches de paie qu'elles étaient adressées à Mulhouse elle nous a expliqué qu'il n'était pas préférable. Donc lors du passage des enquêteurs au mois de juillet, qui sont passés à 10h30, ma femme était absente car elle travaille et moi aussi. Ils ne sont pas rentrés chez mes beaux parents, ils ont juste demandé à mon beau père sur le palier si j'étais présent. Mon beau père leur a expliqué que je travaillais en ce moment à Mulhouse mais que j'habitais bien chez lui. Les enquêteurs sont ensuite partis. Mardi j'ai reçu un courrier de la préfecture m'annonçant que mon dossier était classé car je n'habitais pas chez mes beaux parents mais à Mulhouse d'après l'audition de mon beau-père. Et qu'il m'invitait à m'adresser à la préfecture territorialement compétente et de faire le changement d'adresse. Entre temps comme nous avons aussi déposé une demande de logement à Mulhouse et Paris, nous avons reçu une réponse très rapide à Mulhouse et même des propositions, nous avons donc pris un appartement à Mulhouse (à Paris nous n'avons même pas encore reçu de numéro d'enregistrement). Ma femme est encore liée à un CDI dans la région parisienne donc elle ne peut pour l'instant pas venir définitivement à Mulhouse et moi mon contrat interim de Mulhouse est fini. Donc nous ne savons pas où nous

diriger. Contester la décision de la préfecture de la région parisienne car nous nous sommes senti accusé. ou nous diriger vers la préfecture de mulhouse sachant que ma femme travaille toujours dans la région parisienne.

Je vous remercie infiniment pour votre aide et n'hésitez pas à me demander plus d'informations si vous en avez besoin